



## LES FAITS SAILLANTS

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement

 Participez  
à l'avenir



## Contexte de la reddition de comptes

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est un organisme du gouvernement du Québec au sens de la *Loi sur le vérificateur général*. Il est soumis à l'application de la *Loi sur l'administration financière*, de la *Loi sur la fonction publique* et de la *Loi sur l'administration publique* (LAP). Conformément à l'article 25 de la LAP, le BAPE remet son rapport annuel de gestion au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Le ministre doit ensuite le déposer à l'Assemblée nationale dans les quatre mois suivant la fin de l'année financière ou, si l'Assemblée ne siège pas, dans les 15 jours suivant la reprise de ses travaux.

La présente reddition de comptes se base notamment sur les objectifs du Plan stratégique 2021-2025 et de la Déclaration de services aux citoyens du BAPE de même que sur les directives du Secrétariat du Conseil du trésor à cet égard.

### Du mouvement à la présidence

En juillet 2022, à la suite du départ de Philippe Bourke, président depuis 2017, Marie-Hélène Gauthier, vice-présidente, a été nommée présidente par intérim.

Durant l'année de son intérim, elle a mené plusieurs dossiers de front, dont une réflexion pour consolider la gouvernance du BAPE et pour prioriser ses initiatives. L'objectif de cette démarche était notamment d'améliorer la fluidité des processus internes et d'orienter les efforts du personnel en fonction des trois priorités de l'organisation, soit sa mission, sa planification stratégique et ses obligations administratives. Cet exercice a également permis de bien suivre l'avancement des différents projets, tout en favorisant la mobilisation des équipes. Le 21 juin 2023, le Conseil des ministres a procédé à la nomination d'un nouveau président de l'organisme. Monsieur Alain R. Roy est entré en fonction le 3 juillet suivant.

### Peu de mandats, mais une première

En 2022-2023, le ministre responsable de l'Environnement a confié au BAPE l'annonce de cinq périodes d'information publiques, deux mandats de consultation ciblée ainsi que deux mandats d'audience publique. Par rapport à la situation qui prévalait il y a quelques années, ce volume s'avère assez faible. Cela s'explique notamment par le fait qu'au cours de l'année, peu de projets assujettis à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ont atteint l'étape de la participation publique dont le BAPE est responsable.

Le dernier trimestre s'est quant à lui démarqué par une première dans l'histoire du BAPE, soit la réalisation d'un mandat confié en vertu de la *Loi sur les parcs* : l'audience publique sur le projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford.

### Des projets orientés vers la participation

Le BAPE a profité de l'année 2022-2023 pour amorcer, avancer ou finaliser des projets organisationnels ayant tous pour objectif d'atteindre les cibles de sa planification stratégique. La majorité de ceux-ci visaient à faciliter, à diversifier, à favoriser ou à valoriser la participation citoyenne.

À titre d'exemple, le site Web étant la principale porte d'entrée des citoyennes et des citoyens pour consulter l'information disponible sur les dossiers et sur la mission de l'organisation, une équipe a procédé à un test d'utilisabilité au cours de l'automne 2022. En observant les habitudes de navigation, de recherche et d'utilisation d'une dizaine de personnes, elle a déterminé les points forts et les faiblesses du site. La mise en œuvre de solutions visant à l'optimiser est prévue pour 2023-2024.

Le projet Parlons mémoires est aussi entré dans sa phase opérationnelle. Pour présenter une opinion verbale, les participantes et les participants ont pu prendre rendez-vous sur une plateforme de réservation au lieu de s'inscrire en salle le soir même. De plus, les mémoires ont été transmis par le biais d'un formulaire en ligne.

Également, dans le domaine des technologies de l'information, le BAPE a entamé la rédaction d'un plan de transformation numérique dont le but est d'offrir des services publics intuitifs et faciles d'utilisation, tout en améliorant son efficacité.

Enfin, à l'automne 2022, un comité de travail dévolu à la valorisation de la contribution citoyenne a développé une série de messages clés mettant en relief les avantages pour la population de participer aux travaux du BAPE. En effet, plusieurs personnes sont désireuses de participer à nos travaux à condition d'être convaincues de pouvoir faire une réelle différence. Sachant cela, nous devons mieux leur expliquer pourquoi il est important de donner leur point de vue et en quoi leur contribution peut influencer l'analyse des commissions d'enquête, éclairer la prise de décision et participer à l'évolution de la société en général.

## Une organisation engagée

Au début de 2022-2023, le BAPE s'est démarqué par son exemplarité dans le domaine du développement durable en obtenant la plus haute distinction de RECYC-QUÉBEC, soit le niveau Élite du programme ICI on recycle +.

Par ailleurs, en tant qu'acteur incontournable de la participation publique, le BAPE a pris part, encore cette année, à plusieurs échanges sur cette question :

- ▶ Organisation d'une table ronde sur les enjeux de la participation citoyenne en 2022 à l'Assemblée nationale ;
- ▶ Conférence sur la prise de parole des femmes au BAPE depuis sa création en 1978 au colloque Mining the Connections et à la conférence nord-américaine de l'Association internationale pour la participation publique ;
- ▶ Présentation à l'occasion de l'événement Destination démocratie, organisé par le Centre d'écologie urbaine de Montréal en collaboration avec l'organisme français Décider ensemble ;
- ▶ Formation d'étudiants fonctionnaires ivoiriens et rencontre avec leurs enseignants ainsi qu'avec un conseiller en développement international de Polytechnique Montréal.

Le BAPE s'est également illustré à l'écrit en signant un article dans le bulletin *A+ international* de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), une publication qui rejoint un lectorat d'environ 20 000 personnes de divers pays de la Francophonie.

## Des membres en mode formation continue

En 2022-2023, le BAPE a offert à ses membres diverses formations et activités afin de leur permettre de se perfectionner et de travailler en symbiose avec les différentes équipes de l'organisation :

- ▶ le module 3 de la plateforme d'autoformation des membres, destiné aux futures présidentes et aux futurs présidents de commissions d'enquête ;
- ▶ un atelier d'écriture stratégique afin d'outiller membres et analystes pour la rédaction des rapports à l'intention du ministre ;
- ▶ trois journées d'échanges entre les membres et le personnel de certaines directions, notamment celle des communications et celle de l'expertise environnementale et du développement durable.

Toutes ces réalisations ont contribué à mieux faire connaître le BAPE, à favoriser la participation à ses consultations publiques et à susciter la confiance de la population à son endroit, tous des objectifs qui se trouvent au coeur de la planification stratégique de l'organisation.



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER



**Bureau  
d'audiences publiques  
sur l'environnement**

**Québec**



Imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation,  
certifié choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz.